



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 013-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du poste de chef de projet de la transformation et de l'intégration numériques à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique

• date de convocation le 28 janvier 2022

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 013-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du poste de chef de projet de la transformation et de l'intégration numériques à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chef de projet de la transformation et de l'intégration numériques à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique est à pourvoir.

Ce poste, chargé de piloter et conduire des projets du schéma directeur numérique, de maintenir le patrimoine applicatif et de gérer les ressources, présente les caractéristiques suivantes.

Niveau de recrutement

Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs.

Missions confiées à l'agent

Pilotage et conduite des projets du schéma directeur numérique

- Accompagner les métiers dans leur transformation numérique, à travers l'intégration et l'automatisation des processus métiers : proposer les initiatives fonctionnelles, techniques et organisationnelles dans un but d'optimisation et participer à la conduite du changement.
- Piloter les projets et leurs risques dans le respect des ressources, des budgets, des délais et en cohérence avec le schéma directeur numérique.
- Intégrer les solutions informatiques, dans le respect des principes d'architecture et de sécurité du système d'information et en tenant compte de l'ensemble de l'écosystème.
- Animer les groupes projets, en fédérant les directions métiers des différentes collectivités adhérentes au service commun, et piloter les prestataires.

Maintien du patrimoine applicatif

- Conduire la maintenance corrective et évolutive des applications dans le respect des orientations stratégiques, des méthodes et des processus.
- Assurer l'assistance aux utilisateurs (expertise, incidents ou problèmes complexes) et le lien avec les fournisseurs.

Gestion des ressources

- Participer à l'élaboration du budget du service (étudier et chiffrer les demandes).
- Suivre l'exécution budgétaire des projets et le renouvellement des marchés afférents.
- Maintenir les indicateurs pour le tableau de bord du pilotage du schéma directeur numérique.

Rémunération de l'emploi

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **confirme** que le poste de chef de projet de la transformation et de l'intégration numériques à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique, défini ci-dessus, est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,

Article 2 : **confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant

des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation supérieure de niveau ingénieur ou équivalent dans le domaine de l'informatique ou équivalent,
- expérience de 5 ans minimum dans la gestion de projets informatiques stratégiques et complexes, idéalement acquise en collectivités ou dans la sphère publique ou parapublique,
- maîtrise de la conduite de projet, des architectures des systèmes d'information et des méthodes et principes de développement d'applications, des infrastructures informatiques et de types d'applicatifs ou de progiciels intégrés (ERP),
- connaissances de l'environnement et du fonctionnement des collectivités territoriales,
- connaissances des principaux prestataires (éditeurs, intégrateurs) et des technologies du marché informatique,
- aptitude au travail en équipe, en mode projet et en transversalité,
- capacité d'organisation et d'adaptation, autonomie, rigueur,
- sens de l'analyse, capacité de synthèse,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 013-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du poste de chef de projet de la transformation et de l'intégration numériques à la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 04 février 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220204-lmc1H26778H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26778H1

Date de transmission en Préfecture : 04 février 2022

Date de réception en Préfecture : 04 février 2022

Période d'affichage : du au